



**ASSOCIATION POUR LA VERITE
SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN
DU PLANTIER née BOUNIOL**

23 décembre 2009 : 13 ans cela suffit !!!

L'ASSOPH s'apprête à commémorer l'anniversaire de l'assassinat de Sophie, née BOUNIOL, épouse de Daniel TOSCAN du PLANTIER.

Treize ans après le meurtre, le ou les coupables ne sont toujours pas confondus et arrêtés !

L'ASSOPH observe avec la plus grande attention les progrès de l'enquête du Juge GACHON, chargé de l'instruction ; des actes de justice ont été accomplis sur lesquels le Juge, garant de la réussite de l'enquête française, souhaite actuellement garder le silence.

Restée discrète et absente des medias jusqu'à présent afin de ne pas gêner les démarches des juges français, l'ASSOPH attend désormais des réponses décisives aux questions évidentes posées par des longues années d'instruction. Elle exige des résultats.

Viendra très bientôt le temps où cette discrétion ne sera plus de mise, et où des résultats tant attendus seront communiqués à tous ainsi qu'à la presse.

Au cours des premiers mois de 2009, la famille de Sophie et l'ASSOPH ont obtenu des résultats importants :

- 1) Le dossier d'instruction irlandais est désormais entre les mains de la Justice et, conformément au droit français, notre avocat, Maître Spilliaert, a pu ainsi avoir accès à des informations importantes dont nous ne comprenons toujours pas pourquoi elles n'ont jamais été communiquées à la famille,*
- 2) L'enquête française a pu re-démarrer, sous la conduite du Juge GACHON, assisté jusqu'au mois de septembre 2009 du juge DUTARTRE.*

Certains gestes judiciaires visibles ont été réalisés :

- Les deux juges se sont rendus en Irlande en juin et ont pu rencontrer les membres de la police irlandaise, la Garda, qui avaient enquêté après l'assassinat de Sophie. Les juges étaient revenus optimistes quant à la suite de l'instruction.*
- Certains de ces policiers se sont rendus en France en octobre pour témoigner officiellement devant le juge GACHON sur les éléments en leur possession.*

La famille de Sophie et l'ASSOPH attendent désormais des actes et des résultats

Nous devons rester vigilants : la juge DUTARTRE a été mutée et elle n'a pas été remplacée, le silence de la justice ne pourra pas durer éternellement. C'est pourquoi les parties civiles ont envoyé le 16 novembre une lettre de 10 pages au Juge GACHON afin d'accélérer les investigations. Nous attendons une réponse prochaine qui se traduise ensuite par des faits et des actes tangibles, nous demandons un geste fort de la justice, pour le 23 décembre, jour anniversaire de la mort de Sophie.

L'ASSOPH souhaite, qu'en cette période de Noël, des progrès décisifs soient obtenus vers l'atteinte de ses objectifs.